

Après bien des péripéties, la deuxième tentative des antiséparatistes de torpiller l'accord du 20 février 2012 signé par les gouvernements jurassien et bernois a échoué. La révision de la loi sur le statut particulier du Jura-Sud a été acceptée sans modification par le Grand Conseil bernois en date du 28 janvier 2013.

Un coup dans l'eau

Quant à la motion des UDC Jean-Michel Blanchard (Malleray) et Christian Hadorn (Ochlenberg), demandant que les dispositions de la déclaration d'intention qui permettent le rattachement de certaines communes du Jura méridional au canton du Jura soient supprimées, elle a finalement été rejetée le même jour.

Le législatif bernois a donc fini par capituler. Les pressions exercées par le Gouvernement bernois, par la Députation francophone, par le CJB et par l'Assemblée interjurassienne ainsi que les objurgations du Mouvement autonomiste jurassien et des députés séparatistes ont fait pencher la balance.

Le processus peut dès à présent suivre son cours. La perspective d'une première votation sur la possibilité de créer un grand canton romand en fin d'année 2013 repasse du stade de chimère à celui de réalité.

Pour mémoire, de Force bernocratique (FD) avait déjà tenté, au printemps 2012 et au terme de manœuvres perverses, d'obtenir un refus de l'accord du 20 février par le Conseil du Jura berné (CJB). Sous l'affolement, il proclamait que le CJB détenait le pouvoir de révoquer la convention intercantonale. Hélas pour lui, ce dernier l'approuvait clairement le 27 juin 2012 par 16 voix contre 7.

Comme nous l'avons déjà relevé, le mouvement probernois FD s'est cette fois-ci accroché à la motion Blanchard-Hadorn comme à une bouée de sauvetage. Désireux, selon ses propres termes, de faire «corriger un accord hâtif», il s'était même adressé par écrit aux députés bernois en novembre dernier en évoquant «de funestes aventures» et «les multiples préjudices que provoquerait la déliquescence officielle du nord du canton» (de Berne), en cas de refus de la motion Blanchard-Hadorn.

Cette défaite sonne un peu comme un sauve-qui-peut dans les rangs antiséparatistes. Vont-ils poursuivre leurs manœuvres de sabotage et lancer un référendum ? Ils le peuvent, c'est leur droit. François Mitterrand disait que «la pire erreur n'est pas dans l'échec mais dans l'incapacité de dominer l'échec»...

Le paradoxe dans cette histoire, c'est que ce sont les propres instances du canton auquel sont inféodés les probernois les plus opiniâtres qui refusent les manœuvres devant permettre de les maintenir coûte que coûte sous leur joug. Comme quoi, pour Force bernocratique, on peut courir à l'échec même lorsque le fou est au plus près du roi ! ■

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 65^e année - N° 2837 • abonnement annuel: 90 fr. • 31 janvier 2013 • Paraît le jeudi

Le régime sans sel

Aux «noces de Cana», Marie signala à son fils Jésus: «Ils n'ont plus de vin.» Passant outre aux recommandations de la Croix-Bleue de Tramelan, le Christ transforma la «Cristalp» galiléenne en chambertin, miracle dont on regrette depuis deux mille ans qu'il ne se produise plus.

Ce passage des saintes Ecritures nous est revenu à l'esprit, quand un cri général a retenti de La Ferrière à la Gemmi: «Ils n'ont plus de sel.» En réalité, le canton n'a plus de sous pour se payer du sel, si précieux pourtant sur les routes en hiver. Le colosse est fauché et rapine sur des broutilles. Il n'est pas le seul.

Le million de Cendrars

Situation terrible, car le sel est une nécessité absolue. Dans le *Sermon sur la Montagne*, Jésus disait aussi à ses disciples: «Vous êtes le sel de la terre.» Qu'il vienne à manquer, et tout est fade. Blaise Cendrars, grand écrivain et grand blagueur, prétendait qu'il avait gagné son premier million en échangeant des disques de sel contre leur équivalent en argent pur avec des indigènes de Sibérie.

Les rois d'antan prélevaient la gabelle, l'impôt sur le sel, pour remplir leurs caisses, comme nos roitelets le font aujourd'hui avec les taxes sur l'essence. Depuis la nuit des temps, on rançonne le peuple sur l'indispensable. Le régime sans sel est une horreur (surtout quand on fait du vélo, selon une vieille plaisanterie). Relisez tous vos livres de cuisine: «Salez-poivrez» est un passage obligé, une constante.

Vive le réchauffement climatique

Bref, le sel est à notre vie ce que l'eau est au poisson, le vélo à l'écologiste, le statut au fonctionnaire, le porte-voix au syndicaliste et le dividende à l'actionnaire. On ne peut s'en passer.

Et pourtant, hélas, trois fois hélas, le canton de Berne n'a plus de sel à mettre sur ses routes. Certes, à terme, le réchauffement climatique devrait remplacer nos sapins par des palmiers, les betteraves par des ananas et les Mammeli par des vahinés. On en est encore loin et le verglas, s'il remplit de joie les carrossiers, menace voitures, bicycles et cols du fémur. Seul le sel peut en dissoudre la couche, mère de tant de malheurs. Et Berne n'en a plus.

Que le grain ne meure

Cette tragédie a été relevée par de nombreux Jurassiens, et même par Frédéric Charpié des Reussilles, qui met son grain de sel toujours et partout, non sans raison parfois.

«Il ne faut pas avoir peur de la démocratie, qu'elle soit régionale ou communale.»

● Dick Marty
président de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)

C'est pourquoi nous suggérons au canton de Berne de récupérer tous ces grains de sel charpiésiens et de les répandre sur les routes du Jura-Sud. Une bonne partie du réseau en serait libérée.

Mais voilà, ça va encore traîner jusqu'au printemps, sous prétexte qu'on doit traiter de futilités, comme le vote sur le Jura nouveau.

● Alain Charpillot

ET TOUT CECI EST VRAI

Dans son projet de loi sur la police du commerce, le Conseil d'Etat neuchâtelois exige que les commerçants utilisent impérativement le mot «Soldes» dans leurs vitrines, et pas seulement le terme anglais de «Sale». Dans son rapport au Grand Conseil, il constate que de nombreux commerces ont pris la fâcheuse habitude d'apposer la mention «Sale» sur leurs vitrines pour signaler que la

marchandise est soldée. Le Gouvernement neuchâtelois, qui table sur une entrée en vigueur de la loi au 1^{er} juillet 2013, indique que «la défense de la langue française face à des assauts d'un mauvais goût est d'intérêt public.» Il ajoute: «S'il peut exister des anglicismes de bon goût, celui dont il est question représente une insulte à la langue française et mérite d'être banni» (*Le Matin*, 18 janvier 2013).



Communiqué de presse du 28 janvier 2013
du Mouvement autonomiste jurassien

Le Grand Conseil bernois revient sur sa décision

Au terme de ses débats, le Grand Conseil bernois évacue finalement la motion Blanchard-Hadorn. Dans la foulée, il rejette la proposition de la commission parlementaire visant de même à escamoter le «vote communaliste» comme principe fondateur de la Déclaration d'intention du 20 février 2012.

Ainsi, le Parlement bernois désavoue la thèse de l'UDC et de Force démocratique, pour l'occasion unies dans la défaite. Si les forces réfractaires au dialogue public acceptent leur échec et s'en remettent à la raison, le processus initié par les deux Etats cantonaux ira jusqu'à son terme.

La décision du Grand Conseil donne une impulsion décisive à la campagne amorcée par les gouvernements de Berne et du Jura il y a un an. Dans dix mois, un premier scrutin interviendra simultanément dans le sud et le nord du Jura. Le rendez-vous est donné: novembre 2013!

Les autonomistes entendent privilégier la force des arguments, s'exprimer et agir dans le respect de l'opinion d'autrui. Ils en appellent à l'émergence d'un nouveau style de délibération politique, qui fasse la part belle à l'intelligence, à l'inventivité et à la sagesse face à l'œuvre commune à construire.

Le Mouvement autonomiste jurassien invite la Confédération à vouer toute son attention au déroulement de la procédure prévue. Les Jurassiens sont devant une nouvelle page blanche à remplir. Faisons confiance à leur capacité de l'embellir avec les mots de l'avenir!



Une affaire de cœur et de raison!



«MOUTIER EST UN CAS PARTICULIER»
REVUE DE LA PRESSE
INTERVENTION DU DÉPUTÉ JEAN-PIERRE AELLEN

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

2

Lettre de Paris

Amis jurassiens,

Je sais combien vous aimez Paris. Bravant grèves, bouchons, turbulences aériennes ou verglas, vous êtes nombreux à goûter nos merveilles, que nous-mêmes ne voyons plus, tant nous sommes occupés à rouspéter. Vous êtes de vrais amis.

Et pourtant, aucun « Traité d'amitié » ne nous lie, alors que nous en avons un avec l'Allemagne, qui nous a envahis trois fois. Aujourd'hui elle veut nous imposer une « règle d'or », qui est un joug de fer. Nous serions obligés de travailler davantage et une nuée de fonctionnaires seraient jetés sur le pavé. Il est beau, le « Traité d'amitié »...

Pourtant, nos présidents et leurs chanceliers y ont mis du leur. De Gaulle avec Adenauer, Mitterrand avec Kohl, et même Sarkozy sautillant autour d'Angela Merkel, chacun à sa manière a voulu y contribuer. Talonnette vaut mieux que baïonnette.

En même temps, notre cinéma et nos télévisions n'ont cessé de nous inonder d'images où les « sales Boches » se classent en deux catégories : les abrutis (cf. *La Grande Vadrouille*) et les salauds-tortionnaires-sadiques-assassins. A raison d'au moins une fois par semaine durant soixante ans, cela nous fait plus de trois mille fois que nos amis allemands sont présentés comme un ramassis de crétins et de criminels. On a beau dire, ça crée une ambiance.

Malgré cela, nous avons célébré l'autre jour le cinquantenaire du « Traité d'amitié », par des cérémonies au léger parfum d'obsèques. Pour se démarquer de son prédécesseur, François Hollande ne fit pas semblant de draguer Angela, qui en parut soulagée. Notre président était embarrassé, comme de coutume, cerné d'un côté par Mélenchon et Valérie Trierweiler et par les milieux pro-européens de l'autre.

Ne pouvant se permettre ni chaleur ni froideur, il fit ce qu'il sait faire si bien, à savoir rien. Comme Angela était dans des dispositions identiques, on ne s'est pas pincé les fesses ni fait les chatouilles, malgré les attentes des médias. Notre amitié est de style frigorifique, mais au moins, on ne s'étripe plus. D'autant moins que nos troupes sont occupées ailleurs en ce moment.

J'ai pensé à vous, amis jurassiens, à votre variété de sales Boches que vous appelez les « gros Bernois », qui vous ont maltraités depuis 1815. On m'a dit que vos gouvernements respectifs ont conclu un accord l'an dernier. Puisse-t-il aplanir vos différends et vous rendre justice ! Mais ne vous y trompez pas : la France ne sera jamais l'Allemagne et le Jura n'est pas Berne. La biodiversité a du bon, préservons-la !

Bernard Lhermite
7, rue Froidevaux
75013 PARIS

Mouvement libéral jurassien

Un nouveau mouvement a été fondé le 30 août 2012. Dénommé Mouvement libéral jurassien (MLJ) et présidé par le Prévôtois Dominique Baillif, il souhaite travailler à la défense des principes suivants :

- exercer son action dans le Jura-Sud ;
- collaborer très étroitement avec tous les partis et mouvements qui luttent pour recréer l'unité du Jura ;
- adhérer aux propositions et procédures définies par la Commission tripartite Confédération/Berne/Jura et énoncées dans la Déclaration d'intention du 20 février 2012 dont l'objectif est de permettre la création d'un nouveau canton romand constitué des deux parties du Jura (République et Canton du Jura et Jura-Sud) ;
- appuyer, le cas échéant, toutes les actions des communes du Jura-Sud qui manifesteront l'intention de rejoindre la République et Canton du Jura ;
- défendre un projet de société fondé sur la pensée libérale qui place le citoyen face à ses responsabilités dans une communauté solidaire, respectueuse d'autrui et garante des libertés individuelles.

Pour le MLJ, l'avenir de la région jurassienne se joue maintenant. Dans sa conférence de presse du 25 janvier 2013, il précise : « Le Jura-Sud se voit offrir la possibilité d'exercer un pouvoir dont il a un urgent besoin et de partager une souveraineté véritable. Un nouveau canton romand, c'est une chance unique qui s'offre à nous, nous devons la saisir et le MLJ entend bien y travailler. »

REVUE DE LA PRESSE

Extrait de l'entretien avec le président du Gouvernement jurassien.

Le Quotidien Jurassien (3 janvier 2013)

■ INTERVIEW DU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Michel Probst: «Le canton du Jura doit retrouver l'esprit des pionniers»

LQJ : Politiquement, l'année 2013 sera marquée par la Question jurassienne avec, si tout va bien, la tenue de scrutins populaires. Les retours du terrain donnent à penser que les chances de création d'un nouveau grand canton du Jura sont maigres sinon nulles. La partie n'est-elle pas jouée d'avance ?

Michel Probst : Je ne pense pas. Il y a véritablement un enjeu très important. Je dirais même que c'est presque un luxe de se voir proposer un tel exercice de démocratie. Combien de pays à travers le monde en souhaiteraient autant ? Les gouvernements espèrent que celui-ci se déroule de manière exemplaire. Les populations pourront se prononcer sur la création d'un nouveau canton romand de 120 000 habitants. Un Etat qui serait en quelque sorte un canton pont entre la Suisse occidentale et la Suisse du nord-ouest. Ce serait une chose formidable. Avec des avantages indéniables. La souveraineté du Jura a profité à son développement, que ce soit au niveau économique, de l'immobilier, du tourisme ou encore des transports. Il a un grand intérêt à être souverain. On va démontrer qu'il y a de nombreux avantages à avoir ce nouveau canton. Sa création doit entraîner un nouveau dynamisme pour la région jurassienne. Il faut évidemment rester très positif. Nous ne partons pas du tout battus d'avance.

LQJ : Le Gouvernement jurassien s'est attelé jusqu'ici avec succès à travailler à la procédure devant mener à la résolution de la Question jurassienne. La partie est stratégique, mais il faudra bien à un moment donné sortir du bois pour gagner la campagne ?

Michel Probst : L'enjeu sera de pouvoir expliquer aux citoyens les intérêts qu'amènerait un nouveau canton. Lorsqu'il sera appelé à participer à des débats ou à différentes manifestations, le Gouvernement jurassien s'appliquera à démontrer les effets positifs de la souveraineté cantonale et quelles sont les nouvelles opportunités qui s'offrent à la région. Il le fera de manière très factuelle, objective et sans pression.

Dans la neige jusqu'au cou



Dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 janvier 2013, des militants du Groupe Bélier ont sillonné les routes du Jura-Sud pour placer des panneaux indiquant l'obligation d'utiliser des chaînes à neige sur les tronçons concernés par les nouvelles restrictions budgétaires du canton de Berne.

Depuis l'annonce par le Conseil exécutif du canton Berne de la restriction du service de déneigement sur plusieurs tronçons du canton, les réactions et déclarations fusent. Seuls les milieux probernois sont restés étrangement muets sur ce problème.

Le Groupe Bélier a, quant à lui, relevé deux aspects importants de cette mesure d'austérité.

Premièrement, sur l'ensemble de la nonantaine de tronçons concernés par cette mesure, vingt-quatre (col du Chasseral excepté) sont situés dans le Jura-Sud. Le calcul est vite fait : plus du quart des mesures de restriction de déneigement touche le Jura-Sud. Or il ne nous semble pas que le réseau routier du Jura méridional représente le quart des routes du canton de Berne. Les habitants du Jura-Sud seraient-ils des citoyens de seconde zone pour le Conseil exécutif ?

Deuxièmement, les mesures de restriction annoncées par Berne ont fait grand bruit dans toute la Romandie. Quelle que soit la réalité sur le terrain, la mesure du canton de Berne porte à nouveau un coup dur à l'image du Jura-Sud qui n'est déjà pas très reluisante.

La Chambre d'économie publique l'a d'ailleurs bien fait comprendre au canton de Berne. Ce genre de mesure est tout sauf un vecteur d'attrait pour notre région.

En résumé cette mesure n'est qu'une nouvelle illustration du peu de considération que porte le canton de Berne à sa minorité francophone. La population du Jura-Sud doit dès à présent très sérieusement se poser les bonnes questions : vaut-il mieux rester dans un canton qui nous néglige, ou faut-il voir plus loin et participer pleinement à un projet palpitant d'avenir pour notre région en formant un nouveau canton romand avec le Jura comme partenaire égal ? Espérons que cette mesure aura ouvert les yeux des partisans du maintien du Jura-Sud dans le canton de Berne et aux autres partisans du « statu quo + ».

Communiqué du Groupe Bélier du 23 janvier 2013. Des panneaux « chaînes à neige obligatoires » ont été placés dans et entre les localités suivantes : Orvin, Diesse, Prêles, Nods, Lamboing, Les Reussilles, Bellelay, Souboz, Châtelat, Monible et Perrefitte.

Economie

Richard Mille en forte croissance

L'entreprise horlogère franc-montagnarde Richard Mille affiche une croissance de ses ventes de quelque 20% en 2012 pour atteindre 112 millions de francs. Cette progression est supérieure à la moyenne dans la branche.

La société des Breuleux a investi dernièrement 8 millions de francs dans une nouvelle entité qui intègre la fabrication de ses propres boîtiers et de son premier calibre maison. Trente nouveaux collaborateurs ont ainsi été engagés par l'horloger qui en compte une centaine au total.

La célèbre marque des Franches-Montagnes, créée en 2001, inaugurera en 2013 des surfaces à Monaco et à Miami.

Coopération

Résolutions

Lors de sa session des 12 et 13 novembre 2012, à Aoste, le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le parlement de la République et Canton du Jura, a adopté trois résolutions. Elles portent sur la prévention de la violence en milieu scolaire, sur les perspectives de développement économique et la formation ainsi que sur la situation politique. Lors de sa séance du 12 décembre 2012, le Parlement jurassien a adopté ces textes, sous forme de résolution.

Transjurane

Dernier «premier» coup de pioche

Le début des travaux d'excavation du tunnel de Court, sur l'autoroute A16 Transjurane, a été fêté le 18 janvier 2013. Il s'agit du dernier « premier coup de pioche » d'un tunnel situé le long de l'autoroute qui reliera Bienne à Boncourt en 2016. D'une longueur de 705 mètres, le gros œuvre de cet ouvrage souterrain devisé à 60 millions de francs doit s'achever au début de 2016 pour que l'ouverture au trafic du tronçon Court-Loveresse (8,8 km) puisse avoir lieu à la fin de la même année.

A l'image du tunnel de Loveresse, en construction depuis 2012, le tunnel de Court traverse une zone géologique constituée de molasse hétérogène nécessitant une excavation par attaque ponctuelle de la roche à l'abri d'une voûte parapluie. Les travaux d'excavation, de bétonnage et de remblayage dureront jusqu'au début de 2016. Suivra l'installation des équipements électromécaniques permettant la surveillance du tunnel à des fins de sécurité.

Le tunnel de Court comporte un tube à circulation bidirectionnelle d'une longueur totale de 705 mètres. La partie souterraine de l'ouvrage, d'une longueur de 651 mètres, est prolongée par deux galeries couvertes de 30 et de 24 mètres.

L'ouverture au trafic du dernier tronçon de 8,8 kilomètres entre Court et Loveresse aura lieu, sauf imprévu, à la fin de l'année 2016.

Une affaire de cœur et de raison

un seul Jura

Transports

Ligne Delle-Belfort en attente

Le dossier de la ligne ferroviaire Delle-Belfort est à l'arrêt depuis plusieurs mois. Le canton du Jura, partenaire du projet, s'impatiente et a sollicité une entrevue avec le ministre français de l'Economie, Pierre Moscovici, ancien président de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.

Le Gouvernement français a revu ses priorités en matière d'infrastructures et a annoncé qu'il réexaminerait plusieurs projets, dont celui de la liaison Delle-Belfort. En dépit de ce contretemps, le canton du Jura demeure optimiste. Les ministres plaideront l'importance du dossier auprès de Pierre Moscovici et rappelleront que des investissements ont déjà été consentis.

ET TOUT CECI EST VRAI

Jean-Pierre Graber devient carrément pathétique dans l'entretien que lui a consacré le *Quotidien Jurassien* dans son édition du 11 janvier 2013. Lorsque le journaliste Patrick Cerf lui rappelle qu'il est le coprésident du nouveau mouvement qui milite pour l'unité cantonale bernoise et qu'il lui demande si ce n'est pas contradictoire de se battre aux côtés de ceux que l'on a évincé du Conseil national, il répond: « Cette question est légitime. On peut partir du point de vue que j'ai été snobé par la partie alémanique du canton. Mais plus des deux tiers des citoyens du Jura bernois ne souhaitent pas la réunification. Un sondage paru dans la presse il y a quelques années l'atteste. Par contre, ces mêmes Jurassiens bernois sont plutôt séduits par l'idée d'un grand canton de l'Arc jurassien. Il s'agit en fait d'une peur de subir une domination. Je milite donc pour un Jura bernois dans le canton de Berne. Mais si je devais choisir entre la réunification et un supercanton de l'Arc jurassien, j'opterais pour la deuxième solution. » C'est un traité de sociologie qu'il nous fait!

EXPOSITION

Delémont

Du 8 février au 7 avril 2013, à voir au Musée jurassien d'art et d'histoire, l'exposition « Les carnets de Léandre – Entre Israël et Jura » (Léandre Ackermann).

Vernissage: vendredi 8 février à 18 h 30.

CALENDRIER

du Mouvement autonomiste jurassien

Samedi 16 mars 2013

Moutier: « Fête de la jeunesse jurassienne » au Forum de l'Arc.

Samedi 15 juin 2013

Moutier: « Faites la liberté! » à la société'halle.

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2013

Delémont: 66^e Fête du peuple jurassien.

Un avertissement, pas une menace

« La modification de la loi va décider si l'on veut ou non réfléchir à un nouveau canton mais ne va pas aujourd'hui créer un nouveau canton. »

En effet, la procédure prévue par les deux cantons est longue et il n'y a pas lieu de la bloquer dès le départ.

Dans un premier temps, je voudrais m'exprimer en tant que président du Conseil du Jura bernois pour vous rappeler clairement et précisément les décisions prises par notre institution. Cette dernière a accepté par 16 voix contre 7 le principe du vote proposé par le Conseil exécutif. Nous avons également accepté, sans changement, la modification de la loi sur le statut particulier. Cela signifie que de facto, les instances régionales acceptent le principe du vote communaliste. Voilà qui est limpide. Je vous demande donc de suivre les décisions de notre conseil.

A titre personnel, je dirais qu'il est piquant de constater que ceux qui veulent toujours donner la parole au peuple souverain musellent ce dernier quand cela ne les arrange pas. S'opposer au déploiement du processus prévu par les deux gouvernements, ou l'émasculer ainsi que le souhaitent ses détracteurs, revient à relancer la Question jurassienne sur de nouvelles bases conflictuelles, c'est-à-dire à revivifier une question que l'on proclame par ailleurs comme définitivement réglée! Nous avons affaire ici à un accord intercantonal qui ne peut pas être modifié. Si vous vous obstinez dans la voie suivie, cet accord deviendra caduc.

Plutôt que de chercher la confrontation, faites confiance au peuple. Même l'ancienne présidente du Grand Conseil Chantal Bornoz Flück, membre du comité opposé à la création d'un grand canton, pense qu'il serait peut-être utile de voter oui à la nouvelle entité cantonale, uniquement pour découvrir les propositions que pourrait faire une assemblée constituante. Cette attitude positive contraste avec le refus de toute

discussion sur ce sujet préconisé par M^{me} Graber et l'UDC.

Se perdre en paradoxes, contradictions ou récriminations n'est certes pas la meilleure des conduites, car elle porte en elle les gènes de la discorde et ne peut que précipiter la région dans une impasse, qui sera lourde de conséquences. Cet avertissement n'est pas une menace, c'est le simple témoignage d'une longue expérience historique, que personne n'a le droit de négliger.

En conclusion je vous laisse méditer la réflexion de Dick Marty, président de l'Assemblée interjurassienne. Je cite: « Les gens qui prennent la responsabilité de saboter le processus démocratique conduisant à la paix dans nos régions risquent de créer la guerre. »

Extrait de l'intervention du député autonomiste Jean-Pierre Aellen lors du débat parlementaire du 28 janvier 2013 sur la modification de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne.

ET TOUT CECI EST VRAI

Dans une lettre adressée à la Direction de l'économie publique du canton de Berne, le Conseil municipal de Moutier invite cette dernière à la cohérence et à la logique en « permettant l'inscription à l'Office régional de placement (ORP) de Moutier des chômeurs de la zone de mobilité spatiale prévôtoise ». Depuis le 1^{er} janvier 2013, les chômeurs du Jura-Sud doivent s'inscrire au site de l'ORP de Tavannes. Jusqu'ici, cette opération s'effectuait dans les communes. Une inscription aux succursales des ORP de Moutier, La Neuveville et Saint-Imier n'est pas possible. Député-maire de La Neuveville, Roland Matti a interpellé le Conseil exécutif à ce sujet.

Chronologie en ligne

Les Archives cantonales jurassiennes (ArCJ) et les Archives de l'Etat de Berne (AEB) en collaboration avec Mémoires d'Ici ont mis en ligne la *Chronologie jurassienne*, établie par Denis Moine, lauréat du prix 2009 de l'Assemblée interjurassienne.

La *Chronologie jurassienne* contient plus de 15 000 fichiers, représentant plus de 100 000 pages dactylographiées de références concernant des événements, des lieux, des personnes qui jalonnent l'histoire du Pays jurassien depuis l'époque romaine à nos jours dans les domaines les plus variés. La base de données fournit les références à des publications ou des documents d'archives contenant des données biographiques, des relations d'événements marquants de notre histoire ou des faits divers inscrits dans la presse ou les archives.

Cette base de données est désormais un instrument de recherche mis à la disposition des historiens, chercheurs, journalistes et de toute personne intéressée par le passé de la région.

Cette nouvelle source documentaire pourra largement faciliter les recherches et stimuler l'intérêt pour l'histoire locale ou régionale et procurer d'emblée une foule d'informations sur les personnes, les lieux, les sujets les plus divers, précisément datés.

La *Chronologie jurassienne* est visible à l'adresse www.chronologie-juras-sienne.ch.

Commission unanime

La Commission parlementaire des affaires extérieures et de la réunification a procédé à l'examen du projet de modification de la Constitution jurassienne.

La Commission des affaires extérieures et de la réunification a examiné, en deux lectures successives, le projet de modification de la Constitution jurassienne qui devra permettre de lancer le processus visant à fonder un nouveau canton.

La commission, à l'unanimité, propose au Parlement jurassien, puis au corps électoral, d'accepter cette modification. Elle insiste sur le fait que cette disposition constitutionnelle doit permettre l'ouver-

ture d'un réel débat en vue de la création d'un canton nouveau.

Dans la foulée, la commission demande au Bureau du parlement d'étudier les modifications du règlement du parlement qui découleront du processus de détermination de l'automne prochain. Il s'agit notamment d'adapter les articles relatifs à l'intitulé du rapport que le gouvernement présente chaque 23 juin ainsi qu'à l'appellation de la Commission parlementaire des affaires extérieures et de la réunification.

IDÉES DE LECTURE

Roger Chatelain, grand patriote jurassien, vient de publier son nouvel ouvrage intitulé *Le texte & l'image*. Préfacé par Alain Charpiloz, ce livre, à la fois didactique et distrayant, intéressera tout un chacun. Tant il est vrai que l'utilisateur d'un ordinateur se voit, un jour ou l'autre, confronté à des questions comme celles-ci: Quel caractère choisir? Quelle disposition adopter? Comment faire ressortir tel alinéa? Pourquoi composer ce terme en italique?

Véritable maître de la typographie, Roger Chatelain a notamment enseigné cette branche à l'Ecole romande des arts graphiques, où il y a exercé la fonction de maître principal puis de doyen. Il est également coauteur du *Guide du typographe romand*, l'ouvrage de référence de l'édition et de la presse et il a présidé, pendant dix années, l'Association romande des correcteurs et correctrices d'imprimerie (Arci).

Né à Delémont en 1938, Roger Chatelain a quitté le Jura trente et un ans plus tard. Il n'en est pas moins resté très attaché à ses racines jurassiennes ainsi qu'à la défense et à l'illustration de la langue française.

Agencé d'une façon alerte et moderne, *Le texte & l'image* fait la part belle à l'imprimerie traditionnelle et à son histoire. Les anecdotes foisonnent! Parmi celles-ci, le lien de descendance révélé il y a quelque temps par le Cercle généalogique de l'Ancien Evêché entre un soldat ajoulot (caporal dans le régiment du prince-évêque de Bâle, au service du roi de France) nommé François Ignace Nicole (1742-1780) et Charles de Gaulle. Ou encore, à travers près de cinq siècles de typographie, une particularité restée unique jusqu'à l'aube de l'an 2000 concernant le caractère utilisé par Roger Chatelain dans son ouvrage qui plonge ses racines dans l'œuvre... d'un Jurassien. Qui plus est d'un Delémontain d'origine.

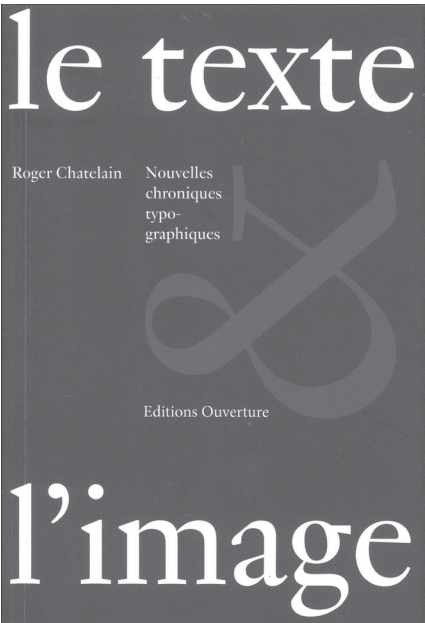
L'auteur accorde également un clin d'œil à Laurent Boillat, dessinateur, graveur et sculpteur jurassien, dont la monographie parue en 2011 sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation passe pratiquement sous silence l'activité liée à la politique de ce caricaturiste qui a fait les beaux jours du *Jura Libre*.

A travers *Le texte & l'image*, on parcourt aussi l'histoire de l'imprimerie romande qui a marqué

l'envol, fort important, d'écritures mythiques (et toujours utilisées): l'Univers et l'Helvetica qui ont propulsé la typographie suisse dans les hautes sphères internationales.

Dans sa préface, Alain Charpiloz écrit: « Avec *Le texte & l'image*, on croit entrer d'abord dans un univers technique, et il s'avère plein de drôlerie et d'humanité. Puis on pense être tombé entre les mains d'un conteur, et on en apprend plein la vue sur les arcanes d'un métier magnifique, car lié à l'une des plus belles créations de l'esprit: le livre. Bref, on s'amuse en s'instruisant et réciproquement. » Il ajoute, à propos de l'auteur: « Il n'est pas exempt d'un penchant qu'il décrit si bien chez les autres, avec son amour – que d'aucuns estimeront immodéré – du Jura, cette terre dont la moitié (à laquelle nous appartenons tous les deux) a été détournée de son destin naturel. Il en dit la blessure avec une retenue qui en augmente la force. »

● LG



« *Le texte & l'image* », par Roger Chatelain, nouvelles chroniques typographiques, ouvrage de la collection *Son mot à dire*, Editions Ouverture, Le Mont-sur-Lausanne, 159 pages. Préface d'Alain Charpiloz.